



Communiqué

Prestation fiscale canadienne pour enfants

Ottawa (Ontario), le 20 février 2008... L'Agence du revenu du Canada (ARC) a émis, aujourd'hui, les versements de la prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) du mois de février. Plus de 760 millions de dollars ont été distribués à plus de 2,8 millions de bénéficiaires dans tout le Canada.

Les bénéficiaires qui attendent un versement et qui ne l'auraient pas encore reçu le 27 février devraient communiquer avec le service des renseignements sur la PFCE de l'ARC, en composant le **1-800-387-1194**. Le service est offert en semaine, entre 8 h 15 et 17 h, heure locale.

Le bénéficiaire et son époux ou conjoint de fait doivent tous deux produire une déclaration de revenus à tous les ans afin de recevoir ou de continuer à recevoir la PFCE, et ce, même s'ils n'ont aucun revenu à déclarer. Veuillez noter qu'il est encore possible de produire la déclaration de revenus et de prestations de 2006.

Les bénéficiaires, qui déménagent ou qui ont une nouvelle adresse, doivent aviser l'ARC aussitôt que possible afin d'éviter l'interruption de leurs versements de la PFCE, et ce, même s'ils utilisent le dépôt direct et que leur compte bancaire ne change pas. L'ARC offre le service **Changer mon adresse**, à www.arc.gc.ca/mondossier, afin de simplifier le processus de changement d'adresse.

L'ARC administre des programmes de prestations pour enfants au nom de certaines provinces et territoires.

Les prestations suivantes sont ajoutées au versement mensuel de la PFCE :

- Prestation familiale de la Colombie-Britannique;
- Prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick;
- Prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse;
- Prestation pour enfants du Nunavut;
- Prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador;
- Prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest;
- Prestation pour enfants du Yukon.

Les bénéficiaires peuvent demander que leurs versements de la PFCE soient déposés directement dans un compte bancaire. Pour ce faire, le **formulaire T1-DD(1), Demande de dépôt direct**, doit être rempli. Ce formulaire peut être téléchargé à partir du site Web de l'ARC ou obtenu en communiquant avec l'ARC au **1-800-959-3376**.

On peut aussi obtenir de l'information sur la PFCE en consultant les pages « **Prestations pour enfants et familles** » dans le site Web de l'ARC, à www.arc.gc.ca.

Saviez-vous que le site Web de l'Agence du revenu du Canada offre maintenant des fils de RSS pour les communiqués de presse et certains autres flux de contenu? Veuillez visiter le site arc.gc.ca/filsrss pour de plus amples renseignements.

